



Le 13 janvier 2021

Bonjour à tous et à toutes,

Ceci est un rappel concernant les exigences de test de la COVID-19 avant le départ pour un test moléculaire négatif de la COVID-19 sur tous les vols à destination du Canada, comme indiqué dans l'*Arrêté d'urgence concernant certaines exigences de l'aviation civile en raison du COVID-19, no 18*. Vous vous rappellerez que l'arrêté no 18 prend en charge les exigences sanitaires importantes de la COVID établies par le ministre de la Santé en vertu de la *Loi sur la quarantaine*.

À compter de ce soir, minuit (00h00 HNE ou 05h00 TU), le 14 janvier 2021, les voyageurs de **tous les derniers points de départ** (à l'exception de la Barbade, des Bahamas, de la République dominicaine, de la Jamaïque et d'Haïti pour les raisons exposées ci-dessous) devront soumettre un test moléculaire de la COVID-19 négatif valide, **ayant été administré dans les 72 heures** suivant le départ prévu du vol vers le Canada.

En ce qui concerne la **Barbade**, les **Bahamas** et la **République dominicaine**, Transports Canada, en consultation avec Affaires mondiales Canada et d'autres partenaires du gouvernement du Canada, émettra une exemption spéciale jusqu'au 21 janvier 2021, pour permettre que les tests soient effectués dans les 96 heures suivant le départ, au lieu de 72 heures, tel que présentement requis. Ceci est en reconnaissance des défis auxquels sont confrontés certains pays, en ce qui concerne la disponibilité des tests et le traitement en laboratoire dans ces pays.

**Jamaïque**: Exceptionnellement, et afin de faire face aux défis inattendus d'une pénurie d'approvisionnement en tests moléculaires de la COVID-19, les voyageurs au départ de la Jamaïque, qui n'ont pas pu obtenir un test de la COVID-19, pourront être autorisés à embarquer sur leur vol, s'ils reconnaissent et confirment à l'avance, la nécessité de passer un test de la COVID-19 à l'aéroport international Pearson de Toronto, dès leur arrivée au Canada. Cette exemption expirera le 18 janvier 2021 à 23 h 59 HE. Pendant cette période, les voyageurs qui se font tester pour la COVID-19 à leur arrivée, devront s'attendre à devoir rester à l'aéroport jusqu'à ce que le test moléculaire de la COVID ait été administré, ce qui pourrait entraîner des retards prolongés dans la poursuite du voyage. Tant qu'un résultat négatif n'aura pas été confirmé, les voyageurs ne seront pas autorisés à utiliser les moyens de transport en commun, y compris les vols de correspondance.

**Haïti**: Bien que les voyageurs sont encouragés à obtenir un test moléculaire de la COVID-19 négatif avant d'embarquer sur un vol pour le Canada, ils ne seront pas tenus de le faire avant **23 h 59 HE, le 20 janvier 2021**. Cependant, dès leur arrivée, les voyageurs seront dirigés par un agent de quarantaine pour obtenir un test. Pendant cette période, les

voyageurs qui se font tester pour la COVID-19 à leur arrivée, devront s'attendre à devoir rester à l'aéroport jusqu'à ce que le test moléculaire de la COVID ait été administré, ce qui pourrait entraîner des retards prolongés dans la poursuite du voyage. Tant qu'un résultat négatif n'aura pas été confirmé, les voyageurs ne seront pas autorisés à utiliser les moyens de transport en commun, y compris les vols de correspondance. Une prolongation au-delà de 23 h 59 HE le 20 janvier 2021 ne sera envisagée qu'en cas de circonstances exceptionnelles.

Finalement, je tiens à confirmer que les voyageurs de **Saint-Pierre-et-Miquelon** vers le Canada devront soumettre un test moléculaire COVID-19 négatif valide avant d'embarquer sur leur vol. Les exploitants aériens devront vérifier, avant l'embarquement, que le voyageur possède un test valide, correspondant à son identification de voyageur, ayant été administré dans les 72 heures suivant le départ prévu du vol vers le Canada, et ce, à compter de 00h00 ou 05h00UCT, le 14 janvier 2021.

Merci,

Sûreté aérienne